



Strasbourg, le 27 mars 2012

T-ES(2012)OJ-1a\_fr rév

## **COMITE DES PARTIES**

### Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

#### **Ordre du jour annoté**

2<sup>e</sup> réunion

Strasbourg, les 29-30 mars 2012

Conseil de l'Europe – Bâtiment Agora – Salle G01

Préparé par la Division des droits des enfants,  
Direction de la justice et de la dignité humaine

## Jeudi 29 mars 2012

Matin (9h30 – 12h30)

### 1. Ouverture de la réunion

Le Directeur Général de la Direction Général des Droits de l'Homme et de l'Etat de Droit, M. Philippe BOILLAT, ouvrira la réunion.

Les membres du Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que tout autre participant et observateur, sont invités à se présenter brièvement.

Cette présentation sera suivie d'un tour de table sur les progrès accomplis dans les Etats en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre de la Convention.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

### 3. Examen et adoption des Règles de procédure du Comité des Parties

Le Comité des Parties est invité à examiner et à adopter le projet révisé de règles de procédure (document T-ES(2012)001) préparé par le Secrétariat en consultation avec le Président du Comité et avec l'avis juridique du Service du Conseil Juridique et du Contentieux du Conseil de l'Europe.

Après-midi (14h30 – 18h00)

### 4. Présentation du nouveau site web de la Convention de Lanzarote : [www.coe.int/lanzarote](http://www.coe.int/lanzarote)

- A 14h le site restreint sera présenté uniquement aux membres du Comité.
- A 14h20 le site public sera présenté à tout le monde.

Afin de publier sur le lien du site du Comité des Parties une courte biographie de ses membres, ceux-ci vont être invités à remplir un formulaire à cette fin sur place.

Les membres, les participants et les observateurs sont invités à indiquer au Secrétariat ([amaia.vetter@coe.int](mailto:amaia.vetter@coe.int)) tout évènement pertinent concernant la Convention de Lanzarote qui pourrait être signalé sur le nouveau site.

**L'examen des Règles de procédure du Comité des Parties reprendra après la présentation du site web en vue de leur adoption.**

### 19h30 dîner en ville au Restaurant « Le Renard Prêchant »

Le Secrétariat a réservé des tables dans ce restaurant au centre ville pour ceux qui souhaiteraient se réunir pour dîner. Un plan pour arriver au Restaurant sera distribué le matin. Ceux qui sont intéressés seront invités à se manifester auprès du Secrétariat avant midi.

Veuillez noter que le dîner ne pourra malheureusement pas être offert par le Conseil de l'Europe.

## Vendredi 30 mars 2012

Matin (9h30 – 12h30)

### **5. Echange de vues sur les thèmes pour les cycles de suivi**

Le Comité des Parties est invité à procéder à un premier échange de vues sur le document (T-ES(2012)002) préparé par le Secrétariat sur la base des suggestions reçues après sa 1<sup>e</sup> réunion. Le but de cet échange est d'identifier les thèmes pour un échange de vues plus approfondi lors de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité des Parties à l'automne 2012.

**A 11h30** un photographe du Conseil de l'Europe prendra des photos des membres, des participants et des observateurs du Comité. Au préalable, vous serez invités à signer un formulaire marquant votre accord quant à l'utilisation de votre image par le Conseil de l'Europe.

**L'échange de vues se poursuivra après la séance photo.**

Après-midi (14h30 – 18h00)

### **6. Discussion au sujet d'un éventuel suivi à la Question de M. Omtzigt « Pas de poursuites judiciaires contre l'association néerlandaise Martijn »**

Le Comité des Parties est invité à considérer s'il est opportun d'envisager des démarches spécifiques après une mise à jour concernant la situation concernant de l'association Martijn.

### **7. Informations concernant la campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants**

Le Secrétariat informera le Comité des Parties des progrès concernant la campagne UN sur CINQ.

Le Comité sera également informé :

- d'une enquête menée par l'Assemblée parlementaire sur l'obligation de signaler les soupçons d'exploitation ou d'abus sexuels concernant des enfants ;
- d'un projet de recommandation et résolution du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux au sujet de « La législation et l'action des régions pour combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants ».

### **8. Divers**

Le Secrétariat présentera au Comité des Parties la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2012-2015). Dans ce contexte, le Comité des Parties sera également informé d'un projet de formation pour ses membres sur le modèle islandais de « maison pour enfants ». Cette formation pourrait se tenir fin mai ou fin septembre 2012 à Reykjavik.

Le Comité des Parties est invité à considérer dans quelle mesure ses prochaines réunions pourraient se passer de documents imprimés.

### **9. Date et lieu de la prochaine réunion**